

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
27 mars 2023

PUBLIE LE : 30 MARS 2023

Délibération n°230327-2 : Autorisation d'installer un système de vidéoprotection sur la déchetterie
CYRENE / Subvention des éco-organismes de la filière DEEE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-et-un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 MARS 2023

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	9

OBJET : AUTORISATION D'INSTALLER UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA DECHETTERIE CYRENE / SUBVENTION DES ECO ORGANISMES DE LA FILIERE DEEE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 221206-18 du 21 décembre 2022, autorisant la signature du Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation,

CONSIDERANT les soutiens financiers proposés par les éco organismes de la filière DEEE à leurs collectivités partenaires, dans le but d'assurer la mise en sureté du gisement des DEEE dans les déchetteries, et notamment pour la mise en place de solutions dont la vidéoprotection,

CONSIDERANT le souhait de VALOSEINE, dans le cadre des travaux de réhabilitation et mise aux normes de la déchetterie du centre CYRENE de Triel-sur-Seine, d'équiper cette dernière d'un système de vidéoprotection,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, ainsi qu'à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30/03/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 30/03/2023

Pour Extrait Conforme

Christine GOTTI
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal